



CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 – Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

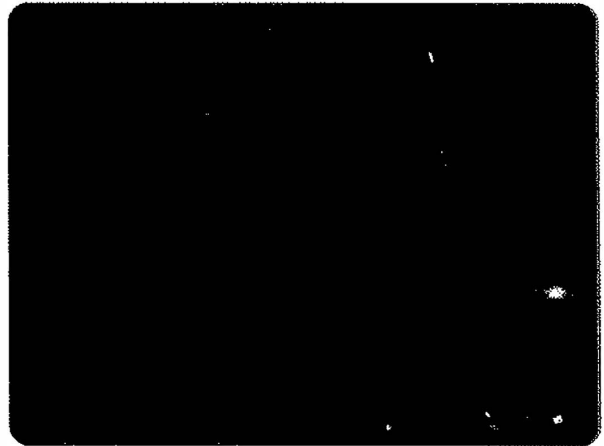
Mme *

Dossier N° 20-12-2548

Dossier de Diagnostic Technique Vente



SURFACE CARREZ



Adresse de l'immeuble
3, rue des Closeaux

95130 FRANCONVILLE

Date d'édition du dossier
05/01/2021

Donneur d'ordre *

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 7 624 € - SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112B





RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽³⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽³⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁴⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽⁵⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽⁵⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽⁶⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DOT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁴⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽⁵⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽⁶⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr

QUI MIEUX QU'UN GRAND RESEAU PEUT VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITE DE SERVICE ?



Accompagnement avant, pendant, et après notre mission



Notre combat pour la qualité



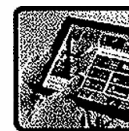
La meilleure RC Pro du marché : 3 000 000 €/an et par cabinet



Un site internet reprenant les textes réglementaires



Tout savoir sur les diagnostics en 3 minutes



Des rapports disponibles sur l'extranet



CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE

Mme CYNTHIA SENA AOUFOH
Dossier N° 20-12-2548

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
3, rue des Closeaux

95130 FRANCONVILLE

Date d'édition du dossier
05/01/2021

Donneur d'ordre *

Réf. cadastrale
AX1068 / Non
communiqué

N° lot
40

Descriptif du bien : Appartement F3

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



SURFACE CARREZ

59,65 m²

Surface non prise en compte : 3,18 m²

Limite de validité :

À refaire à chaque transaction

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 7 624 € - SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112B





CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

Mme *

Dossier N° 20-12-2548 #SU

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : 3, rue des Closeaux
95130 FRANCONVILLE
Référence cadastrale : AX1068 / Non communiqué
Lot(s) de copropriété : 40 N° étage : Sans objet
Nature de l'immeuble : Immeuble collectif
Étendue de la prestation : Parties Privatives
Destination des locaux : Habitation
Date permis de construire : Non communiquée



Désignation du propriétaire

Propriétaire : Mme * - 3, rue des Closeaux 95130 FRANCONVILLE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Mustapha ZEMMOURI

Cabinet de diagnostics : CERTIMMO 78
34, avenue Marcel Perrin - 95540 MERY-SUR-OISE
N° SIRET : 444 221 675 00036

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Réalisation de la mission

N° de dossier : 20-12-2548 #SU

Ordre de mission du : 04/01/2021

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. Il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant :
SAS au capital de 7 624 € - SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112B



Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative : 59,65 m² <i>(cinquante neuf mètres carrés soixante cinq décimètres carrés)</i> Surface non prise en compte : 3,18 m ²
--

Résultats détaillés du mesurage


LOCALS	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC (1)
Appartement 6ème étage Entrée + dégagement		6,40 m ²	
Appartement 6ème étage Cuisine		7,12 m ²	
Appartement 6ème étage Séjour		16,23 m ²	
Appartement 6ème étage Chambre 1		9,08 m ²	
Appartement 6ème étage Chambre 2		10,86 m ²	
Appartement 6ème étage Salle de bains		6,68 m ²	
Appartement 6ème étage WC		1,02 m ²	
Appartement 6ème étage Débarras		2,26 m ²	
Appartement 6ème étage Loggia	Loggia		3,18 m ²
(1) Non prises en compte		SURFACES TOTALES	3,18 m²
		59,65 m²	3,18 m²

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 04/01/2021

État rédigé à MERVY-SUR-OISE, le 05/01/2021

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO
 Réseau Agenda
 34 Avenue Marcel Perrin
 95540 MERVY SUR OISE
 Tél. : 01 34 24 9165 - Fax : 01 30 38 08 17
 contact@certimmo95.fr
 SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



Annexes

Plans et croquis

- Planche 1/1 : Appartement - 6ème étage

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 3, rue des Closeaux 95130 FRANCONVILLE	
<i>N° dossier:</i> 20-12-2548				
<i>N° planche:</i> 1/1	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment - Niveau:</i> Appartement - 6ème étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif

